Image not found or type unknown

Décompté des biens mobiliers

Par **stjames_fr**, le **06/01/2020** à **14:01**

Bonjour,

En cours de séparation par consentement mutuel, nous avons fait hier la liste des biens mobiliers de la maison.

Ma femme refuse de prendre en compte certains cadeaux effectués par sa famille (lit, bijouc, etc..). Est-elle dans son droit ?

Deplus, elle considère que les meubles dans la chambre des enfants (majeurs) ne sont pas à prendre en compte. Cela me semble erroné.

Pouvez-vous confirmer ou infirmer ?

MErci d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés